

## Faites un point complet sur votre santé avec l'Examen de Prévention en Santé



Un examen complet, personnalisé en fonction de votre âge, de votre sexe, de vos facteurs de risques et de votre suivi médical.

Pour tous les assurés du régime général à partir de 16 ans

Examen gratuit pris en charge par l'Assurance Maladie

**Vous pouvez réaliser votre examen à la CPAM des Flandres :**

2 rue de la Batellerie, 59140 Dunkerque  
6 rue des Nieulles, 59280 Armentières  
35 rue Descartes, 62100 Calais

## Faites un point complet sur votre santé avec l'Examen de Prévention en Santé



Un examen complet, personnalisé en fonction de votre âge, de votre sexe, de vos facteurs de risques et de votre suivi médical.

Pour tous les assurés du régime général à partir de 16 ans

Examen gratuit pris en charge par l'Assurance Maladie

**Vous pouvez réaliser votre examen à la CPAM des Flandres :**

2 rue de la Batellerie, 59140 Dunkerque  
6 rue des Nieulles, 59280 Armentières  
35 rue Descartes, 62100 Calais

## Un accompagnement en plusieurs étapes :



1 Accueil et entretien avec un agent administratif.  
Informations sur vos droits.



2 Entretien et examens personnalisés avec l'infirmière  
(taille, poids, tension, audition, etc.).



3 Un examen dentaire.



4 Entretien individuel avec un médecin

### Comment prendre rendez-vous ?

- **Sur Doctolib :** Indiquer «examen de prévention en santé» dans la barre de recherche et choisissez le lieu qui vous convient le mieux.



- **Par téléphone ou par mail :**

**Armentières :** 03 20 44 38 90 [Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h15-12h15]  
cesarmentieres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

**Dunkerque :** 03 28 44 39 49 [08h15-12h15/13h15-16h30]  
cesdesflandres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

**Calais :** [Le lundi au vendredi de 8h15-12h15 /13h15-16h30 - fermé les jeudis matins  
hors période de vacances scolaires] cescalais.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

- **Après d'un conseiller :** Sur place à l'accueil aux horaires d'ouverture

## Un accompagnement en plusieurs étapes :



1 Accueil et entretien avec un agent administratif.  
Informations sur vos droits.



2 Entretien et examens personnalisés avec l'infirmière  
(taille, poids, tension, audition, etc.).



3 Un examen dentaire.



4 Entretien individuel avec un médecin

### Comment prendre rendez-vous ?

- **Sur Doctolib :** Indiquer «examen de prévention en santé» dans la barre de recherche et choisissez le lieu qui vous convient le mieux.



- **Par téléphone ou par mail :**

**Armentières :** 03 20 44 38 90 [Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h15-12h15]  
cesarmentieres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

**Dunkerque :** 03 28 44 39 49 [08h15-12h15/13h15-16h30]  
cesdesflandres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

**Calais :** [Le lundi au vendredi de 8h15-12h15 /13h15-16h30 - fermé les jeudis matins  
hors période de vacances scolaires] cescalais.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

- **Après d'un conseiller :** Sur place à l'accueil aux horaires d'ouverture